

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sandra Duperré

<https://www.cadre21.org/membres/a0ea09fd09b03a7e1a5220e7>

Date d'obtention : 2025-04-09 19:29:39



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. EXPLIQUER et rassurer les jeunes (signalement et victime) que ce n'est pas une arrestation mais bien une collecte d'informations

Les soutenir et les rassurer. Explique le but de la rencontre et les bienfaits.

2. ÉVALUER la situation en posant des questions claires afin de connaître la proportion du problème. (cause, intention, propagation, risque) (grille)

3. VÉRIFIER les informations reçues, s'il y a d'autres personnes impliqués directement ou indirectement, si oui, remplir aussi une grille d'évaluation.

SENSIBILISER les autres jeunes impliqués s'il y en a afin de les sensibiliser sur la propagation pour protéger la victime

Avoir la version des faits de l'instigateur tout en respectant la confidentialité des jeunes

Suite aux informations recueillies j'identifie si les actions posées sont malveillantes et/ou criminelles, si c'est le cas, contacter le service de police et aucune grille doit être remplie. Au moindre doute de contenu illégal dans le cellulaire, je dois le saisir.

Dans le cas inverse, l'instigateur a droit à exprimer sa version. On utilise une grille.

Tenter de déterminer si les actions sont impulsives ou malveillantes selon les réponses du jeune.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

*Agir rapidement afin de limiter la propagation pour protéger l'intégrité de la victime.

*Toujours protéger l'anonymat des élèves concernés

* Ne jamais consulter le contenu du cellulaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Rassurer et encourager la victime dans sa démarche

Rassurer l'instigateur sur le but de nos questions



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

